

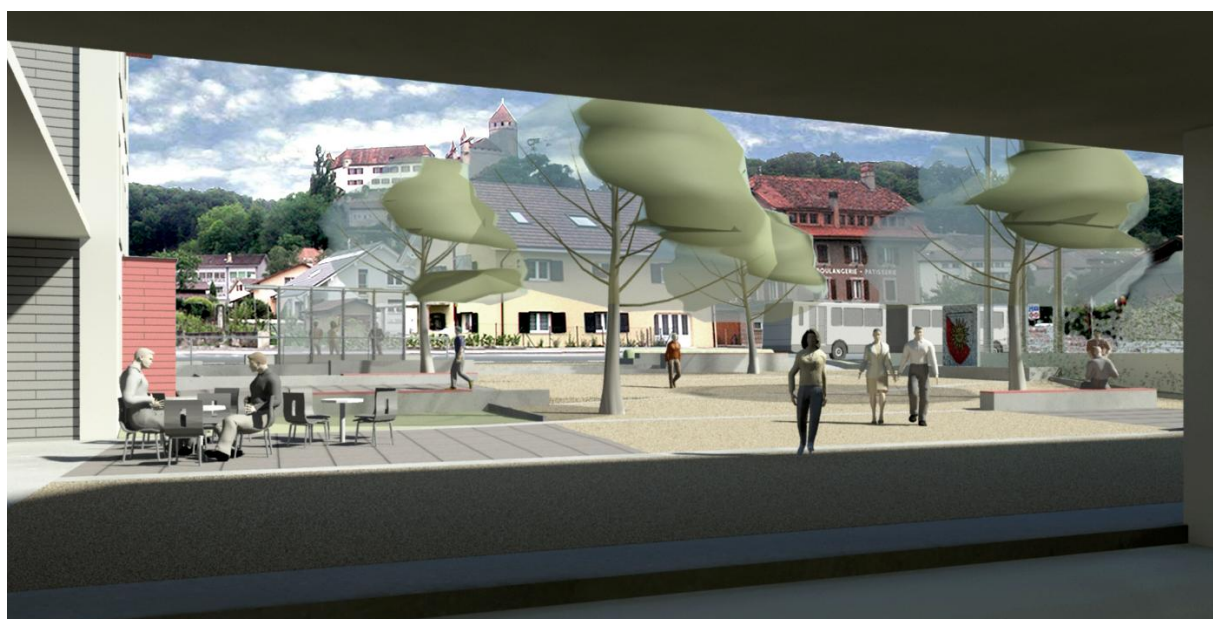


Commune de Lucens

Municipalité

Service technique / Urbanisme

Préavis n° 01 – 2011 au Conseil communal



Aménagement de la "Place de La Couronne"

Crédit demandé : Fr. 675'000.00

Lucens, le 21 février 2011

Table des matières

1	1-3	
2	Objet du préavis.....	1-3
3	2-3	
4	Préambule	2-3
5	3-3	
6	Place de la Couronne	3-3
6.1	Situation - Plan d'ensemble.....	3-3
6.2	Descriptif de la place.....	3-4
6.2.1	Travaux préparatoires	3-4
6.2.2	Bâtiment	3-4
6.2.3	Equipements.....	3-5
6.2.4	Aménagements extérieurs	3-5
6.2.5	Frais secondaires	3-5
7	Demande de crédit et financement	4-6
7.1	Récapitulatif des coûts.....	4-6
7.2	Crédit demandé.....	4-6
8	Planning et durée des travaux	5-6
9	6-7	
10	Conclusion	7-7

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1 Objet du préavis

L'aménagement de la "Place de la Couronne" est une étape importante pour le développement du centre de notre localité. Elle se doit d'être agréable comme lieu de rencontre, conviviale pour l'organisation de manifestations ponctuelles. Cette future place sera le cœur de notre localité avec la proximité de commerces importants et de la future administration communale.

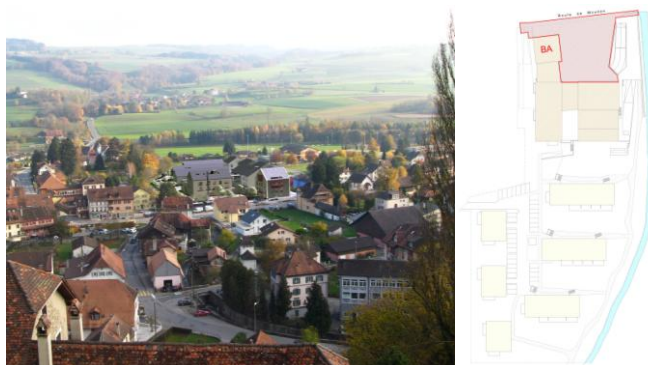
2 Préambule

La Commune de Lucens a demandé à la "Communauté d'architecte Glatz – Delachaux – Tekhne" de nous soumettre des propositions pour l'aménagement de ladite place, car c'est le même consortium qui réalise les bâtiments la jouxtant et il était judicieux d'avoir une vue globale du futur quartier des "Prés de la Couronne" afin d'être en adéquation avec l'ensemble des constructions.

3 Place de la Couronne

3.1 Situation - Plan d'ensemble

Située au centre de notre commune, la place de la Couronne doit se doter d'un urbanisme novateur et moderne, tout en restant sobre pour ne pas perdre de son éclat dans les décennies à venir.



3.2 Descriptif de la place

D'une surface d'env. 1'350 m², la place de la Couronne est une alliance entre bitume, dallages, pavés et béton, tout en harmonie avec l'architecture des bâtiments l'entourant. Le descriptif ci-après et le détail du tableau des coûts se trouvant sous le point 4 du présent préavis.



3.2.1 Travaux préparatoires

Lors de la démolition de l'ancienne Poste, nous avons décidé de combler les excavations avec les gravats de la démolition et aujourd'hui ceux-ci doivent être évacués dans une décharge spécialisée DCMI.

Une adaptation des voies de circulations existantes sera faite par la pose de lignes de pavés, afin d'assurer leur parfaite jonction.

3.2.2 Bâtiment

Divers éclairages sont envisagés, pour le bâtiment de l'administration communale, afin d'embellir davantage la future place.

Les honoraires perçus dans ce CFC sont ceux de l'éclairagiste, afin de tester différentes lumières pour préparer d'une façon précise les soumissions attenantes.

3.2.3 Equipements

Nous trouvons sous ce point tous les aménagements dits "urbains" installés sur la place, tels que l'abri de bus le long de la Route de Moudon, le parc à vélos et la fontaine avec les armoiries de la commune, soit sur un support minéral (pierre de taille) ou un support métallique (Inox).

3.2.4 Aménagements extérieurs

La surface principale serait un bitume teinté clair (par ex : beige), afin d'y donner de la clarté. Les surfaces dites de rencontre (zone autour des bancs) seraient un dallage "terrazzo" qui se prolongerait dans l'espace central de l'entrée de l'administration communale (par ex : anthracite avec caillou beige/blanc/gris). Tout le marquage au sol, rampe, parc à vélos et abri bus serait en béton balayé.

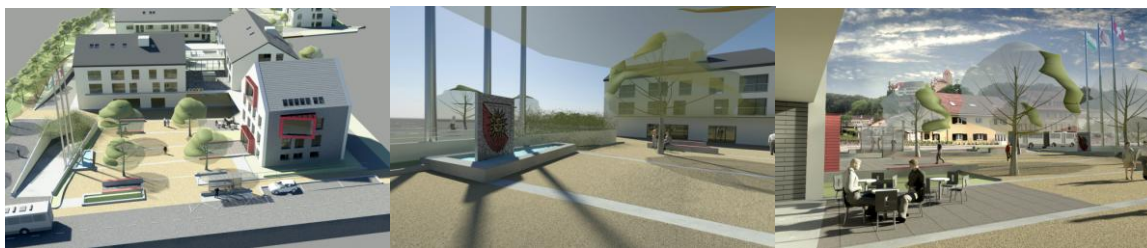
Concernant les essences des arbres, elles seront définies lors de la soumission et se déclineront en une arborisation généreuse, afin d'ombrager la place de façon importante.

Nous trouvons dans ce CFC, l'éclairage de la place et des ornements végétaux. Le principal éclairage se fera sur les bancs, afin de garantir une sobriété et d'éviter de charger la surface avec divers candélabres.

3.2.5 Frais secondaires

Nous trouvons dans ce CFC, tous les frais annexes pour l'élaboration d'un tel projet, ainsi que le poste divers et imprévu de l'ordre de grandeur de +/- 10% du CFC-4.

Nous avons aussi prévu un montant à disposition pour l'inauguration de la place.



4 Demande de crédit et financement

4.1 Récapitulatif des coûts

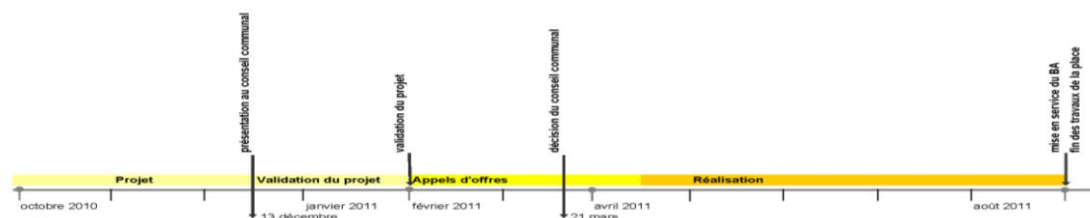
CFC	Travaux		
0-Travaux		-	
	01 achat terrain / bâtiments existants		-
	02 frais accessoires		-
1-Travaux préparatoires		70'000.00	
	11 déblaiements/ préparation terrain (dépollution)		40'000.00
	16 adaptations voies de circulations existantes		30'000.00
	19 honoraires (compris sous CFC 49)		0.00
2-Bâtiment		25'000.00	
	23 installations électriques (éclairage bâtiment)		20'000.00
	29 honoraires		5'000.00
3-Equipements		40'000.00	
	30 abri bus		25'000.00
	31 mobiliers urbains (parc vélos)		5'000.00
	32 œuvre d'art (écusson)		10'000.00
4-Aménagement extérieurs		453'000.00	
	41 constructions		228'000.00
	42 jardins		55'000.00
	44 installations techniques		50'000.00
	49 honoraires		120'000.00
5-Frais secondaires		87'000.00	
	51 autorisations/taxes		9'000.00
	52 reproductions/ documents		15'000.00
	53 assurances RC		3'000.00
	56 autres frais secondaires (inauguration)		15'000.00
	58 provisions / réserve (~10% CFC4)		45'000.00
Total général		675'000.-	

4.2 Crédit demandé

La Municipalité sollicite auprès du Conseil communal un crédit de Fr. 675'000.- pour mener à bien la réalisation de ces travaux.

5 Planning et durée des travaux

5.1 Planning



5.2 Durée des travaux

La durée des travaux est d'env. 4 à 5 mois, elle est calquée sur l'ouverture de l'Administration communale, afin de terminer l'aménagement de la place quand nous prendrons possession des nouveaux locaux

6 Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil Communal de Lucens,
Vu le préavis municipal no 01-2011
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
Oui le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet,

décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de l'aménagement de la "Place de la Couronne" pour un montant de Fr. 675'000.00.
2. D'autoriser la Municipalité à prélever le montant de Fr. 675'000.00 sur le Fonds de réserve générale No 9282.0, qui s'élève à ce jour à Fr. 2'390'083.27.

Municipal responsable : S. Schüpbach

Approuvé en séance de Municipalité le 21 février 2011.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



E. Berger



La Secrétaire :



C.-L. Cruchet